

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL  
N° 18-2022**

**SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022**

## **Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022 – 2<sup>ème</sup> série**

---

**Crédit demandé : CHF 789'700.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles  
M. G. Reichen, Syndic

## TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis .....	3
2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires .....	3
3. Crédits supplémentaires déjà accordées par le Conseil communal .....	3
4. Crédits supplémentaires demandés en 2 <sup>ème</sup> série.....	3
4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel.....	3
4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel ....	4
4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	4
4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles .....	6
4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle.....	6
4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle.....	10
5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2022, 2 <sup>ème</sup> série .....	10
6. Incidences sur le budget 2022 .....	12
7. Communication .....	12
8. Conclusions.....	12

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2022.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régularisation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 739'700.00.

## **2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires**

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale, ...)
  - les crédits supplémentaires concernant des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité.

## **3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal**

Rappelons que le budget 2022 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N° 07-2022, crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série, pour un montant net de CHF 62'000.00.

## **4. Crédits supplémentaires demandés en 2<sup>ème</sup> série**

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2022, 2<sup>ème</sup> série :

### **4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

### **Dépenses urgentes et imprévisibles**

**Bâtiments administratifs** : Engagement d'auxiliaires en renfort jusqu'à la fin de l'année en raison de plusieurs maladies longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

**Bâtiments scolaires** : Engagement d'auxiliaires en renfort jusqu'à la fin de l'année en raison de plusieurs maladies longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

**Réfectoires scolaires primaires** : Création et ouverture en août d'un nouveau réfectoire scolaire « L'Entre-Deux ». Engagement de personnel auxiliaire afin de gérer cette nouvelle structure parascolaire communale et les salaires entre août et décembre 2022 n'étaient pas prévus dans le budget 2022. Compensation partielle relative à la facturation des frais de garde.

**Réseau d'eau** : Engagement d'un renfort jusqu'à la fin de l'année en raison d'une maladie longue durée. Compensation partielle par la perte de gains.

#### **4.1.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel**

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	129'200.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-91'900.00
<b>Crédits suppl. (montant net) – Charges de personnel</b>	<b>CHF</b>	<b>37'300.00</b>

#### **4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

##### **173 – Piscine couverte**

Compte : 3154 Entretien machine, matériel d'exploitation  
Budget : CHF 4'600.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 53'000.00

Suite à une importante avarie sur les filtres à sable de la piscine couverte, une installation provisoire a dû être louée en urgence. La réparation des filtres sera réalisée d'ici la fin de l'année 2022.

##### **190 – Service informatique**

Compte : 3111.00 Mobilier, machines de bureau  
Budget : CHF 57'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 50'000.00

Acquisition de deux serveurs destinés à mettre en sécurité l'infrastructure informatique primaire en cas de délestage ou de coupure d'électricité de longue durée.

##### **300 – Service administratif et technique**

Compte : 3185 Honoraires et frais d'expertises  
Budget : CHF 80'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 45'000.00

Suite au déclenchement des mesures OSTRAL – phase 1 – en août 2022 par le Conseil fédéral, une analyse des 6 bâtiments « gros consommateurs » est nécessaire et urgente.

### **351 - Bâtiments administratifs**

Compte : 3124.10 Achat et consommation de combustibles  
Budget : CHF 189'800.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Augmentation du prix des consommables due à un contexte géopolitique complexe.

### **431 – Voirie**

Compte : 3155 Entretien des véhicules à moteur  
Budget : CHF 22'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'000.00

Véhicules vétustes engendrant d'importants frais de réparation. Compensation partielle par une diminution de CHF 5'000.00 de l'entretien des machines et matériel d'exploitation.

### **510 – Classes enfantines primaires**

Compte : 3152 Entretien mobilier scolaire  
Budget : CHF 71'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 19'000.00

Afin d'assurer la rentrée scolaire en août 2022, nous avons dû ouvrir deux nouvelles classes et les équiper en mobilier (1P-2P). Il n'est pas possible de financer l'entier de cette charge par voie budgétaire sans dépassement.

Compte : 3156 Entretien d'équipement et matériel spécialisé  
Budget : CHF 3'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'500.00

Création d'une nouvelle classe 1P-2P au Collège de l'Annexe Ouest. La salle a dû être réaffectée en salle de classe et en lieu et place d'acheter un tableau noir, il a été posé la solution d'un Affichage Numérique Frontal (ANF) selon les nouvelles directives et normes cantonales liées à l'éducation numérique. Les délais pour équiper la salle pour août 2022 nous ont empêché d'inclure cet achat via le préavis global pour l'équipement des salles en ANF qui sera présenté au Conseil communal le 2 novembre 2022.

### **512 – Bâtiments scolaires**

Compte : 3124.10 Achat et consommation de combustibles  
Budget : CHF 375'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 60'000.00

Augmentation du prix des consommables due à un contexte géopolitique complexe.

### **513 – Réfectoires scolaires primaires**

Compte : 3131 Achat de produits alimentaires  
Budget : CHF 4'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 7'200.00

Création et ouverture en août d'un nouveau réfectoire primaire « L'Entre-Deux ». En plus de la possibilité de venir avec son pique-nique, des repas peuvent être livrés et ces derniers sont entièrement refacturés aux parents (compensation complète).

### **520 – Enseignement secondaire**

Compte : 3156 Entretien d'équipement et matériel spécialisé  
 Budget : CHF 8'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 6'500.00

Création d'une nouvelle salle au Collège Arnold Reymond. La salle a dû être réaffectée en salle de classe (ancienne salle de couture) et en lieu et place d'acheter un tableau noir, il a été posé la solution d'un Affichage Numérique Frontal (ANF) selon les nouvelles directives et normes cantonales liées à l'éducation numérique. Les délais pour équiper la salle pour août 2022 nous ont empêché d'inclure cet achat via le préavis global pour l'équipement des salles en ANF qui sera présenté au Conseil communal le 2 novembre 2022.

Compte : 3662 Aides individuelles à la formation et aux études  
 Budget : CHF 184'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 12'000.00

Suite à la décision du tribunal fédéral en 2017 (entrée en vigueur en août 2019) sur la gratuité de l'école, nous estimons le montant moyen à attribuer pour les camps de ski des 9S. Exercice impossible jusqu'à maintenant avec les annulations liées au COVID-19 et le fait que les camps ont tous lieu dans des stations différentes avec des coûts différents (logement, abonnement, transports).

### **812 – Réseau d'eau**

Compte : 3155 Entretien des véhicules à moteur  
 Budget : CHF 4'300.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 15'000.00

Réparation d'un véhicule suite à un accident de la route. Dépense entièrement compensée par une diminution de l'entretien des canalisations d'eau.

#### **4.2.1. *Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles***

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	290'200.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	-20'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-7'200.00
<b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses urgentes et imprévisibles</b>	<b>CHF</b>	<b>263'000.00</b>

#### **4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

### **140 – Affaires générales**

Compte : 3520 Participation à Lausanne-Région  
 Budget : CHF 141'400.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'500.00

Diverses adaptations concernant notamment l'augmentation des frais de fonctionnement et la promotion économique effectuées par Lausanne-Région entre le budget qui nous a été remis

et qui a été utilisé dans le cadre de l'élaboration du budget 2022, et le budget définitif approuvé par l'Assemblée générale de Lausanne-Région, en fin d'année 2021.

### **151 – Culture et loisirs**

Compte : 3523.01 Participation déficit CSM (Centre sportif Malley)  
Budget : CHF 209'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 318'700.00

La participation des communes aux charges d'exploitation de la Vaudoise Aréna est régie par une convention d'actionnaires qui déploie ses effets depuis 2020, soit la 1<sup>ère</sup> année qui a suivi la mise en service de la patinoire (préavis 08-2015). Cette convention prévoit un montant plafond pour la participation des communes actionnaires aux charges d'exploitation.

Le préavis 08-2015, conformément au modèle rédigé et fourni alors par Lausanne-Région, indiquait une participation dès la mise en service de la patinoire, dont la somme n'atteignait pas le montant plafond, et une participation plus élevée, à partir de la mise en service de la piscine, correspondant ainsi au montant plafond. C'est donc le montant sans la piscine (qui était en construction) qui a été pris en compte pour l'élaboration des budgets communaux 2021 et 2022 (une année de décalage entre le bouclage des comptes du CSM et le paiement de notre participation).

Malheureusement, la convention ne fait pas la distinction qui figurait dans le préavis, entre une participation dès la mise en service de la patinoire et une participation dès la mise en service de la piscine. En effet, la convention mentionne uniquement le montant plafond et, comme il a été atteint dès la première année d'exploitation (sans la piscine), c'est ce montant plafond qui a été facturé aux communes.

### **180 – Transports publics**

Compte : 3517 Participation à l'excédent des charges  
Budget : CHF 10'854'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 66'500.00

Le montant de la participation de la Commune à l'indemnité d'exploitation (coûts non couverts) des transports publics lausannois (TL) figurant dans le budget 2022 de notre Commune correspond au budget prévisionnel des TL annoncé en juin 2021, alors que le budget définitif, supérieur au budget prévisionnel, a été approuvé en fin d'année 2021.

### **460 – Canalisations et épuration**

Compte : 3185.01 Honoraires et frais d'expertises  
Budget : CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 22'000.00

Etudes complémentaires nécessaires pour la mise à jour du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Dépense entièrement compensée par une diminution de l'entretien des canalisations du réseau d'épuration des eaux.

### **500 – Administration des écoles**

Compte : 3653 Aides et subventions culture, loisirs et sports  
Budget : CHF 450'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Suite à la crise sanitaire liée au COVID-19, l'Ecole de Musique de Pully (EMP) a vu son nombre d'élèves baisser.

### **510 – Classes enfantines, primaires**

Compte : 3522

Ecolages à d'autres communes

Budget : CHF 6'000.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Les élèves pulliérans du primaire qui, pour des raisons pédagogiques, sont enclassés dans des établissements d'autres communes nous sont refacturés. Cette dernière est calculée sur la base des montants forfaitaires pour les frais à la charge des communes, en application de l'article 133 LEO. Ces montants sont fixés dans la directive n°138 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

L'année comptable 2022 reprend les élèves de l'année scolaire 2021-2022 entre janvier et juillet 2022, mais aussi les élèves de l'année scolaire 2022-2023 entre août et décembre. Il est donc difficile d'anticiper le nombre de dérogations qui seront accordées.

### **520 – Enseignement secondaire**

Compte : 3522

Ecolages à d'autres communes

Budget : CHF 50'000.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

Les élèves pulliérans du secondaire qui, pour des raisons pédagogiques, sont enclassés dans des établissements d'autres communes nous sont refacturés. Cette dernière est calculée sur la base des montants forfaitaires pour les frais à la charge des communes, en application de l'article 133 LEO. Ces montants sont fixés dans la directive n°138 du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture.

L'année comptable 2022 reprend les élèves de l'année scolaire 2021-2022 entre janvier et juillet 2022, mais aussi les élèves de l'année scolaire 2022-2023 entre août et décembre. Il est donc difficile d'anticiper le nombre de dérogations qui seront accordées.

### **Transfert de l'Espace Jeunes à la Ville de Pully**

Dans le cadre du préavis n°04-2022, le Conseil communal a autorisé la Municipalité à procéder au transfert des prestations entre la Fondation de l'enfance et de la jeunesse (FEJ) et la Direction de la jeunesse, des affaires sociales et la sécurité publique (DJAS) de la Ville de Pully en ce qui concerne les activités de l'Espace Jeunes et l'animation en milieu scolaire à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 en recourant au dispositif financier exposé dans le préavis.

A ce titre, il convient d'intégrer les montants ci-après dans les demandes de crédits supplémentaires au budget 2022, 2<sup>ème</sup> série :

Comptes	Libellé	Budget 2022	Crédits supplémentaires
130.3031.00	Allocations familiales	648'000.00	4'000.00
130.3050	Assurance accidents LAA	400'000.00	2'000.00
130.3050.01	Perte de gain maladie	200'000.00	1'000.00
710.3011	Traitements du personnel	290'500.00	121'500.00
710.3012	Traitements du personnel occasionnel	92'000.00	900.00
710.3030	Cotisations AVS-AC	19'500.00	8'000.00
710.3030.02	Cotisations AVS-AC occasionnels	6'500.00	100.00
710.3040	Cotisations à la caisse de pensions	48'000.00	21'900.00
710.3060	Indemnisations et rembt de frais	500.00	1'200.00
710.3101	Imprimés et fournitures de bureau	3'000.00	2'000.00
710.3102	Livres, journaux, doc., annonces	2'100.00	600.00
710.3111	Mobilier, machines de bureau	5'000.00	4'500.00
710.3116	Equipements et matériel spécialisé	0.00	5'800.00
710.3120	Eau, électricité, chauffage	0.00	300.00
710.3131	Achats de produits alimentaires	0.00	6'400.00
710.3141	Entretien des locaux	0.00	3'700.00
710.3151	Entretien du mobilier, machines	0.00	1'000.00
710.3161	Loyers et fermages	11'000.00	15'000.00
710.3182	Frais téléphones et informatiques	0.00	1'100.00
710.3183	Frais bancaires	100.00	200.00
710.3186	Assurances RC, ECA, choses, etc.	0.00	300.00
710.3199	Frais divers	15'000.00	200.00
<b>Total crédit supplémentaire demandé</b>			<b>201'700.00</b>

En contrepartie, comme prévu dans le préavis, ces montants seront compensés par une baisse de la couverture de déficit de la FEJ à hauteur de CHF 188'000.00. Par conséquent le solde net du crédit supplémentaire demandé se monte à la somme de CHF 13'700.00.

### **720 – Prévoyance sociale**

Compte : 3665

Budget : CHF 140'000.00

Aides individuelles prévoyance sociale

Crédits supplémentaires demandé : CHF 27'000.00

Le budget doit être adapté à cause de la hausse constante des demandes.

### **823 – Réseau électrique**

Compte : 3123.04

Budget : CHF 40'000.00

Achat énergie renouvelable

Crédit supplémentaire demandé : CHF 15'000.00

Production photovoltaïque injectée sur le réseau électrique supérieure aux prévisions.

#### **4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses liées à une base légale	CHF	699'400.00
Compensation partielle par diminution de charges	CHF	-210'000.00
		<hr/>
<b>Crédits suppl. (montant net) – Dépenses liées à une base légale</b>	<b>CHF</b>	<b>489'400.00</b>

#### **5. Récapitulation des crédits supplémentaires au budget 2022, 2<sup>ème</sup> série**

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2<sup>ème</sup> série de l'année 2022 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires – Charges de personnel	CHF	129'200.00
Crédits supplémentaires – Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	290'200.00
Crédits supplémentaires – Dépenses liées à une base légale, réglementaire et contractuelle	CHF	699'400.00
		<hr/>
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)</b>	<b>CHF</b>	<b>1'118'800.00</b>
Compensation par diminution de charges	CHF	-230'000.00
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-99'100.00
		<hr/>
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)</b>	<b>CHF</b>	<b>789'700.00</b>

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augm. de charges (en CHF)	Augm. de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u></b>						
<b>Total des charges relatives au personnel</b>				<b>129'200</b>	<b>91'900</b>	<b>0</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u></b>						
Piscine couverte – Filtres à sable	173	3154	4'600	53'000	0	0
Informatique – Acquisition de 2 serveurs	190	311100	57'000	50'000	0	0
Analyse bâtiments « gros consommateurs »	300	3185	80'000	45'000	0	0
Bâtiments admin. – Augm. prix consommables	351	312410	189'800	10'000	0	0
Voirie – Frais réparation véhicules	431	3155	22'000	6'000	0	5'000
Classes primaires – Ouv. 2 classes - Mobilier	510	3152	71'500	19'000	0	0
Classes primaires – Ouverture classe - ANF	510	3156	3'000	6'500	0	0
Bâtiments scol. – Augm. prix consommables	512	312410	375'000	60'000	0	0
Réf. primaires – Nouv. réfectoire – Aliments	513	3131	4'000	7'200	7'200	0
Enseignement secondaire – Ouv. classe - ANF	520	3156	8'000	6'500	0	0
Enseignement secondaire – Camps de ski	520	3662	184'000	12'000	0	0
Réseau eau – Réparation véhicule	812	3155	4'300	15'000	0	15'000
<b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</b>				<b>290'200</b>	<b>7'200</b>	<b>20'000</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u></b>						
Lausanne-Région – Augmentation participation	140	3520	141'400	8'500	0	0
CSM – Augmentation participation déficit	151	352301	209'000	318'700	0	0
TL – Augmentation participation déficit	180	3517	10'854'000	66'500	0	0
Epuration eaux – Mise à jour PGEE	460	318501	20'000	22'000	0	22'000
Augmentation subvention EMP	500	3653	450'000	10'000	0	0
Classes primaires – Augmentation dérogations	510	3522	6'000	10'000	0	0
Ens. secondaire – Augmentation dérogations	520	3522	50'000	20'000	0	0
Espace Jeunes – Transfert à la Ville	130/710	Divers		201'700	0	188'000
Prévoyance sociale – Augmentation demandes	720	3665	140'000	27'000	0	0
Réseau électrique – Augm. production photov.	812	312304	40'000	15'000	0	0
<b>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</b>				<b>699'400</b>	<b>0</b>	<b>210'000</b>
<b>Total des crédits supplémentaires au budget 2022 – 2ème série</b>				<b>1'118'800</b>	<b>99'100</b>	<b>230'000</b>

## 6. Incidences sur le budget 2022

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2022 voté par le Conseil communal	169'901'200.00	163'583'600.00	-6'317'600.00
Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2022, approuvés par le Conseil communal	102'000.00	40'000.00	-62'000.00
Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série 2022	888'800.00	99'100.00	-789'700.00
<b>Totaux</b>	<b>170'892'000.00</b>	<b>163'722'700.00</b>	<b>-7'169'300.00</b>

## 7. Communication

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## 8. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 18-2022 du 5 octobre 2022,  
vu le rapport de la Commission des finances,

### décide

1. d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2022, 2<sup>ème</sup> série, tels que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 789'700.00 ;

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 octobre 2022.

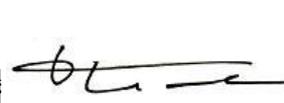
Au nom de la Municipalité

Le syndic

  
G. Reichen



Le secrétaire

  
Ph. Steiner